

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE  
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent



**INSERTIONS-ANNONCES**  
Chronique locale...  
Reclames...  
Annonces anglaises...  
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

la ligne  
1 fr.  
3 fr.  
50

**ADMINISTRATION**  
73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON  
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

**ABONNEMENTS**  
Trois mois Six mois  
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.  
Autres départements... 5 fr. 12 fr.  
Etranger et Union postale... 10 fr. 15 fr.  
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
73, rue de la République, 73

**BOURSE DE PARIS**  
Du 26 avril 1882

50 français	83 21	Crédit Lyonnais	760
100 amortissable	84 1/2	Mobilier espagnol	627
100 nouveau	1 30	Union générale	535
100 français	90 05	Foncière lyonnaise	710
100 5 0/0	90 05	Autrichiens	710
100 4 0/0	89 05	Lombards	815
100 3 0/0	88 05	Sarragosse	540
100 2 0/0	87 05	Nord-Espagne	620
100 1 0/0	86 05	Transatlantique	620
100 0/0	85 05	Suez	2617
100 0/0	84 05	Gonsolidés à Londres	101 5/16
100 0/0	83 05	Panama	510

La commission Barodet, chargée du dépouillement des programmes électoraux a examiné les dossiers de 60 départements.

La commission sénatoriale chargée d'examiner les traités de commerce est convoquée pour vendredi prochain à deux heures.

Le président de la commission, M. Vieillard-Migeon, a fait la convocation, sur la demande du président du conseil, qui désire que tous les traités puissent être votés avant le 12 mai, afin d'éviter une nouvelle prorogation.

Le gouvernement vient d'autoriser, à la date du 24 mars 1882, la fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie. La fédération a son siège à Reims, et ses statuts, qui sont approuvés par le préfet de la Marne, seront communiqués à la réunion du deuxième congrès qui aura lieu dans cette ville en septembre.

Voici dans quels termes la France annonce la grave maladie de son directeur :

« Nous avions évité de parler du grave état de santé où se trouvait depuis huit jours notre directeur politique, M. Jenty. Malgré la violence avec laquelle le mal avait éclaté au commencement de la semaine dernière, nous conservions l'espoir qu'il pourrait être conjuré.

« Cet espoir a été partagé par les médecins eux-mêmes dans les journées de jeudi et vendredi.

« Malheureusement une rechute est venue le faire disparaître. A l'heure où nous écrivons, un dénouement fatal est attendu d'un moment à l'autre.

« M. Jenty succombe à une inflammation de l'estomac, qui s'est compliquée d'hémorragies internes. »

Plusieurs municipalités auraient l'intention de présenter à la Chambre des pétitions demandant des traitements pour les maires et les adjoints.

Le rapport de M. Lyon Cahen a été adopté aujourd'hui par la commission extra-parlementaire chargée de l'étude de la loi de 1867 sur les sociétés,

La nouvelle qu'un officier français, nommé Grailler, aurait été arrêté à Munich; est absolument inexacte; ce nom ne figure pas dans l'Annuaire militaire. On assure que le personnage arrêté est de nationalité belge. Il aurait d'ailleurs été relâché ultérieurement.

Les journaux annoncent que le principal auteur du vol de l'hôtel des postes vient d'être arrêté aujourd'hui.

L'affaire Challemel-Lacour contre Rochefort est venue aujourd'hui à la chambre des appels correctionnels.

M. Gatineau a demandé à la cour de se déclarer incompétente. La cour a rejeté cette demande et s'est déclarée compétente. L'affaire est renvoyée à huitaine.

L'installation de M. Barbier, le nouveau procureur général à la cour de cassation, a été remise à lundi.

Le ministre de la justice recevra vendredi le comité de législation de la loi sur les faillites.

## ALGÉRIE ET TUNISIE

Tunis, 25 avril. — Les émissaires envoyés par Ali ben-Kalifa aux Ouled Agar ont été arrêtés par le général Etienne; des lettres trouvées sur eux invitaient cette tribu à participer de nouveau à un mouvement révolutionnaire, la coopération des troupes turques étant, disaient-elles, certaine.

Un journal arabe, d'un caractère très belliqueux et fort incendiaire, et dont le titre est *El-Ezeman*, est maintenant publié à Beyrouth et est introduit en grande quantité à Tunis.

## LA LOTERIE DES ARTISTES

Paris, 26 avril.  
M. Jacques Peyni a touché, hier matin, au siège de la loterie, le montant du gros lot de 100,000 fr.

Arrivé dimanche soir à Paris, accompagné de son frère et de sa belle-sœur, M. Peyni se présentait lundi matin au n° 13 de la rue Grange-Batelière, portant soigneusement enveloppé le bienheureux numéro 1,503,344.

Mais trois oppositions avaient été signifiées au comité, et il fallait en obtenir la levée avant de pouvoir procéder au paiement du numéro gagnant.

La première opposition émanait d'un M. Tournecoite, domicilié rue du Helder; on alla aux informations, mais le porteur de ce nom bizarre est demeuré introuvable.

La seconde opposition était signée du nom d'un chemisier, demeurant boulevard des Italiens; c'était une autre mystification, l'honorable négociant victime de cette farce de fumiste ne possédant pas un seul billet.

Le troisième soi-disant possesseur du fameux billet existait réellement, c'est un ouvrier tanneur; il s'est présenté au comité et a raconté une histoire ainsi conçue: « Mon père possède le numéro 1,503,344; et la preuve, c'est qu'il l'a noté sur un carnet. Mais une femme est venue le voir le jour du tirage et lui a volé le billet; donc, en attendant que le billet se retrouve, je m'oppose à tout paiement. »

Cependant Peyni réclamait instamment — cela se comprend du reste — le paiement des 100,000 francs, — voilà mon billet, disait-il au président du comité, est-il vrai ou est-il faux? Si c'est le bon qu'on me le paye.

Le billet de M. Peyni était parfaitement authentique; cependant il fallait tenir compte de l'opposition du tanneur; on le convoqua hier

matin au siège du comité, et là en présence de M. Tomasi, commissaire du quartier, il déclara qu'il n'était pas sûr des faits qu'il avait allégués et en foi de quoi, il consentit à signer la pièce suivante.

« Je soussigné, Frédéric Roussel, déclare en présence de M. Tomasi, commissaire de police du quartier Montmartre, me désister de la présente opposition. »

Aussitôt, en présence des membres du comité et de deux employés, M. Halanzier remit à M. Peyni un chèque de 100,000 francs sur la Banque de France.

M. Jacques Peyni est un jeune homme d'une trentaine d'années, grand, brun, taillé en force. Jacques Peyni est tacheron au petit village de Besseron. Il avait dix billets qu'il avait payés un franc cinquante pièce.

Il compte diviser la forte somme que lui envoie la chance en deux parts; il va placer cinquante mille francs dans une maison de banque de Paris et augmenter ses affaires avec l'autre moitié.

Parmi les autres porteurs de billets qui sont venus réclamer leurs lots, signalons: MM. Martinet, garçon de café à Reims, 100,000 fr.; Renard, charcutier, 10,000 fr.; et Mlle Escoffon, couturière, 25,000 fr.

Il a été payé en outre, hier, neuf lots de 1,000 fr. et seize de 500.

## Etranger

**Suisse**  
Berne, 26 avril. — Le conseil d'Etat a ratifié par 37 voix contre 2 le traité franco-suisse.

**Italie**  
Milan, 26 avril. — Le bruit s'est répandu, hier matin, que le directeur de la succursale de la Banque nationale, le principal établissement de crédit de l'Italie venait de se suicider.

Cette rumeur n'était que trop vraie, M. Jacques Ducloux s'est tué d'un coup de pistolet. On ne connaît pas encore les motifs de cet acte de désespoir.

Rome, 26 avril. — Le ministre de Prusse auprès du Saint-Siège, M. de Schlœzer, a présenté hier matin, à onze heures, ses lettres de créance au pape, suivant le cérémonial accoutumé.

Il a prononcé un bref discours de circonstance. Le pape lui a répondu qu'il était heureux de voir rétablies les relations entre la Prusse et le Vatican. Il a ajouté qu'il espérait vivement que ce rétablissement des relations amènerait la pacification religieuse si désirée.

Après les paroles du pape, les assistants ont quitté la salle, et le pape a conféré seul avec M. de Schlœzer pendant une demi-heure.

M. de Schlœzer a ensuite rendu visite au cardinal Jacobini.

Rome, 26 avril. — La discussion du traité de commerce avec la France viendra vendredi prochain devant la Chambre. Le rapport a été déposé dans la séance d'aujourd'hui.

## Télégrammes

DE NUIT  
Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

## LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 26 avril.  
Le Paris, répondant à un article du National, déclare que M. Gambetta a rendu à la République de plus grands services que M. Grévy.  
La France constate que M. Gambetta a été forcé d'avouer, dans la première séance de la commission militaire, que son projet ne tient pas debout. La commission se déclare favorable au service de trois ans, mais avec des cautions excellentes.  
Le Télégraphe estime que dans la question égyptienne, la France ne devra pas s'engager au dehors du concert des puissances.  
Le Temps dit que le vote obligatoire est une idée ridicule qui produirait un gâchis électoral sans précédents.

## Informations

Paris, 26 avril.  
Le Journal officiel annonce que les conseils municipaux du Cantal sont convoqués pour le 7 mai, afin de nommer des délégués et des suppléants en vue de l'élection d'un sénateur en remplacement de M. Bertrand.  
On croit que le mouvement préfectoral annoncé pour six préfets, huit secrétaires généraux, une douzaine de sous-préfets et une vingtaine de conseillers de préfecture.  
On annonce plusieurs interpellations de la gauche radicale, de l'extrême gauche et de l'union républicaine sur les affaires d'Egypte, de Tunisie et la politique intérieure.

## FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

### LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

#### TROISIÈME PARTIE L'ORPHELINE

— C'est évident, répondit Etienne, mais il est au moins évident qu'il connaissait Berthe, et qu'il prêtait son logement à l'un de ses amis pour y donner des rendez-vous d'amour.  
— Oh! la logique des jaloux! murmura le jeune avocat. Mon cher Etienne, ton raisonnement est absurde...  
— Prouve-moi cela.  
— J'y arriverai...  
Henry réfléchit pendant un instant et pour-  
— Tu dis que cela se passait au numéro 24 de la place Royale!...  
— Oui.  
— Sais-tu le nom de cet homme? de ce premier?  
— Il s'appelle René Moulin...  
— Le fils adoptif du sénateur fit un geste de surprise.  
— Le connais-tu donc? demanda vivement Etienne.

Je le connais... c'est un homme de quarante-ans environ, arrivé depuis peu de temps de Londres à Paris, et qui n'est ni amoureux, je te le jure, ni lâchement complaisant pour des intrigues amoureuses... René Moulin est un honnête garçon, faussement accusé de faire partie d'une société secrète...  
— Je l'ai défendu en police correctionnelle et je l'ai fait acquitter... L'une de ses réponses au juge d'instruction me permet de supposer qu'il existe en effet des relations secrètes entre lui et la famille Monestier, mais j'ai la conviction absolue que ces relations doivent être de la nature la plus honorable...  
— Si je pouvais le croire... balbutia le docteur.  
— Rien ne t'empêche d'en avoir la preuve.  
— Et comment?  
— René Moulin est libre... Va le voir et dis-lui que c'est moi qui t'envoie... Ouvre toi franchement à lui... raconte-lui tout, car il mérite ta confiance...  
— Sans doute il ne trahira pas un secret qui n'appartient point à lui seul, mais il trouvera moyen de te rassurer au sujet de la présence de mademoiselle Monestier dans un logement où il n'était pas... Voyons, te sens-tu soulagé?  
Etienne secoua la tête.  
— Doutes-tu de ma parole? demanda Henry de la Tour-Vaudieu...  
— Que Dieu m'en garde, mon ami, mais j'ai tant souffert, je souffre tant encore, que je doute d'un soulagement possible... Avant d'admettre que j'étais aveugle et fou et que j'accusais injustement un ange, avant d'aller m'agenouiller

aux pieds de Berthe et de lui demander pardon, il me faudra des preuves matérielles de son innocence...  
— C'est René Moulin seul qui peut te les donner...  
— Ah! je le verrai dès aujourd'hui.  
En ce moment la domestique vint annoncer que le déjeuner était servi.  
Les deux camarades d'enfance passèrent dans la salle à manger.  
— Allons, mon cher Etienne, dit Henry en serrant de nouveau la main de son ami, ne crois plus ton bonheur à tout jamais perdu... Tu le retrouveras, je te le promets...  
— Si c'était vrai... balbutia le jeune médecin avec des larmes dans la voix, si c'était vrai...  
A table Etienne sembla moins triste.  
Henry faisait tout ce qui dépendait de lui pour lui remonter le moral, comme on dit vulgairement, et pour lui rendre l'espérance.  
Les deux jeunes gens allaient prendre le café lorsque la sonnette de l'appartement retentit.  
— Quelque client qui vient nous déranger... murmura le médecin.  
On entendit un bruit de voix dans l'antichambre, puis la domestique entra une lettre à la main.  
— Pour monsieur, de la part d'une dame, dit-elle.  
— Qui vient d'apporter cela?...  
— Un grand laquais, mis comme un général, avec des galons d'or...  
— Peste, mon cher, fit Henry en souriant, c'est une cliente d'un grand style!

### XXXV

Etienne brisa le cachet et alla droit à la signature.  
— C. Dick Thorn... lui-il à haute voix...  
Connais pas...  
Cette lettre est signée Dick Thorn? demanda Henry.  
— Oui.  
— C'est singulier...  
— Pourquoi?  
— Parce que moi aussi j'ai reçu ce matin une épître portant la même signature et me priant de vouloir bien passer rue de Berlin où mistress Dick Thorn (une étrangère, ainsi que son nom l'indique), désire me consulter au sujet d'une affaire de haute importance... Que t'écrit, à toi, cette dame?  
— Ceci:  
« Monsieur,  
« Je suis Anglaise, je viens de me fixer à Paris, où je n'ai pas encore de médecin attitré. J'ai entendu parler de vous en des termes qui commandent ma confiance et me dictent mon choix. Ma fille unique est depuis hier un peu souffrante et je sollicite vos bons soins pour cette chère enfant.  
« Je serai très reconnaissante si vous voulez bien prendre la peine de passer à mon hôtel, rue de Berlin, numéro 24, et je vous prie, monsieur, d'agréer l'assurance de ma haute considération.  
« C. DICK THORN. »  
— Cette lettre, dit Henry, est coulée dans le même moule que celle qui m'a été remise...

— C'est décidément M. Corti qui sera nommé ambassadeur d'Italie à Paris, et non M. Nigra dont il avait été un moment question.

#### Allemagne

Munich, 26 avril. — Une enquête est ouverte pour découvrir les complices de l'officier français qu'on accuse d'avoir cherché à se procurer les plans des fortifications du royaume.

On a arrêté, pour cette affaire, un officier bavarois et un négociant, qui auraient à répondre d'une accusation de trahison contre la patrie.

Berlin, 26 avril. — C'est grâce aux représentants des petits Etats au Bundesrath (Conseil fédéral) que M. de Bismarck a obtenu le vote de la proposition sur le monopole du tabac.

Les 22 opposants, contre 36 consentants, sont les royaumes de Bavière et de Saxe, les grands duchés de Bade, de Hesse-Darmstadt, de Mecklembourg-Strelitz et les villes anséatiques.

Il est néanmoins certain que le projet sera rejeté par le Reichstag.

#### Angleterre

Londres, 26 avril. — Le Morning-Post annonce de Berlin que le général Skobelev est malade d'une pneumonie ; son état n'inspire aucune crainte sérieuse.

Toutes les puissances, dit le même journal, désirent exercer un contrôle commun sur tous les détails d'une intervention éventuelle de la Porte en Egypte.

— Il est inexact qu'à son passage à Londres M. Parnell ait conféré avec les membres de son parti à la Chambre des communes.

#### Russie

Saint-Petersbourg, 26 avril. — Un incendie a détruit de nombreuses maisons et boutiques juives à Kamenetz, les pertes sont évaluées à un demi-million de roubles.

#### Turquie

Paris, 26 avril. — Le colonel Baker vient d'arriver à Paris. Il a quitté Constantinople parce que le gouvernement turc a congédié tous les fonctionnaires appartenant à l'Angleterre pour les remplacer par des Allemands.

Un seul Anglais est encore en fonctions en Turquie, c'est l'amiral Hobbs, les Allemands n'ayant pas de candidat à présenter pour occuper la place.

— Nous avons annoncé l'envoi à Constantinople du colonel Kachler, chargé de réorganiser la cavalerie légère turque.

Le colonel Kachler n'est pas le seul officier supérieur que le gouvernement prussien prête au sultan : le colonel sera accompagné de trois ou quatre officiers qui reformeront également l'infanterie et l'artillerie turque. Le gouvernement prussien, toujours prévoyant, surtout dans la question d'argent, a eu soin de régler préalablement cette question avec le sultan. Il a obtenu de l'ambassade turque à Berlin, le dépôt à la Banque impériale d'une forte somme pour ces officiers.

#### Egypte

Le Caire, 26 avril. — Le khédive a affirmé qu'il n'avait nullement l'intention d'abdiquer. Dans les cercles diplomatiques on pense que c'est Halim-Pacha qui a fait courir ce bruit.

### AFFAIRE de la DUCHESSE de CHAULNES

#### TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE

Audience du 25 avril

Au mois de septembre dernier, le duc de Chaules mourut, laissant deux enfants, une fille de six ans et un garçon de quatre ans dont la garde, par délibération du conseil de famille, fut confiée à la duchesse de Chevreuse, leur grand-mère maternelle. La décision du conseil de famille était motivée par la conduite scandaleuse de la duchesse de Chaules.

En 1881, le duc, ayant acquis la preuve que sa femme le trompait, avait formé une demande en séparation de corps sur laquelle, à sa mort, le tribunal civil de la Seine n'avait pas statué.

On se rappelle qu'il y a quelque temps, la duchesse de Chaules a tenté de faire enlever ses enfants qui se trouvaient chez leur grand-mère, à Sablé. Une instruction est ouverte sur cette tentative d'enlèvement

qui va conduire la jeune mère devant la cour d'assises de la Sarthe.

Aujourd'hui, Mme la duchesse de Chevreuse demande au tribunal civil de la Seine d'homologuer la délibération du conseil de famille qui a enlevé à la mère la tutelle et la garde de ses enfants. M. Bétolaud est chargé de soutenir sa demande.

M. Durier répondra au nom de Mme de Chaules, qui assiste à l'audience accompagnée de sa mère, la princesse Galitzin.

M. Bétolaud rappelle d'abord les circonstances dans lesquelles le mariage a eu lieu en 1875. Le duc aimait sa jeune femme âgée de seize ans. Celle-ci a fait un mariage d'argent. La somme de 400,000 francs qu'elle devait apporter en dot n'a jamais été payée. La fortune du duc de Chaules s'élevait à près de dix millions. Quinze jours environ après le mariage, comme on félicitait Mme de Chaules d'avoir pu faire un mariage d'inclination, elle répondit : « Mon mari a fait un mariage d'inclination, mais quand on est pauvre comme moi, on fait un mariage de raison. »

Vers la même époque, comme M. de Chaules lui rappelait ses protestations de tendresse avant le mariage, elle lui répondit : « Vous êtes bien bête d'avoir cru cela. Si je vous l'ai dit, c'est qu'on m'avait dit de le dire. »

Elle avait en toutes choses l'esprit de mensonge poussé aussi loin que possible, et sur les représentations qu'on lui faisait quelque temps après le mariage, elle répondit : « On n'arrive à rien quand on ne sait pas mentir ». Elle répétait souvent qu'une femme devait toujours nier même devant l'évidence.

Bien que le duc eût donné à sa femme pour 400,000 fr. de bijoux, celle-ci fréquentait constamment les boutiques de joaillerie et achetait tout ce qui lui passait par la tête. C'est ainsi qu'elle acheta plusieurs sifflets et un collier de chien d'une valeur de 3,000 fr. Un jour que le duc lui reprochait ses dépenses exagérées, elle aurait répondu : « Quand vous serez ruiné, je me ferai enlever ».

La duchesse de Chaules inspirait à ses enfants la haine de leur grand-mère paternelle. Les enfants appelaient la princesse Galitzin « bonne maman princesse » et la duchesse de Chevreuse « bonne maman cacca ».

M. Bétolaud arrive ensuite aux faits qui constituent l'adultère. Le duc de Chaules étant atteint de phthisie pulmonaire alla passer l'hiver de 1880 dans le Midi. Sa femme refusa de le suivre et se montra au Bois de Boulogne en compagnie de M. D... avec lequel elle alla dîner en cabinet particulier. Cependant, son mari allant de plus en plus mal, elle se décida à partir pour Nice où elle ne resta que deux jours.

Quelque temps après, le duc se rendit à Florence, où sa femme alla le rejoindre. Mais en route, elle s'arrêta à Turin, où elle vécut à l'hôtel avec M. D...

Le même M. D... a été vu chez la duchesse à Versailles. Quand elle ci habitait au château de sa belle-mère, à Sablé, elle remettait à son amant la clef de la petite porte du parc. M. D... s'introduisait la nuit dans le château et ne rentrait à son hôtel que le matin. Des domestiques affirmèrent que M. D... a passé même des journées entières dans la chambre de la duchesse de Chaules.

En septembre 1880, le duc, voyant sa maladie s'aggraver, résolut de faire le pèlerinage de Lourdes. Sa femme partit avec lui, mais arrivée au Mans, elle fut prise d'une indisposition subite qui l'obligea à revenir à Sablé. Le jour même elle déjeunait de bon appétit et recevait son amant.

Quand le duc revint de Lourdes, les domestiques du château sachant que M. D... était avec la duchesse, lui dirent : « Il y a un voleur dans la maison ». Le mari frappa à la porte de la chambre de sa femme, qui refusa d'ouvrir. Alors il alla chercher un revolver et revint frapper à la porte. La duchesse ouvrit et se plaça devant son cabinet de toilette. Le duc lui dit : « Faites-le fuir, je ne veux pas de scandale. »

A la suite de cette scène, Mme de Chaules signa les deux billets suivants :  
« Je demande pardon à mon mari et je me mets à sa merci. »  
« Duchesse de CHAULNES. »

« Sablé, 5 octobre 1880. »  
« Je laisse mes enfants à... et je renonce à les avoir. »  
« Duchesse de CHAULNES. »

« Sablé, 5 octobre 1880. »  
M. Bétolaud reproche aussi à la duchesse d'avoir eu des relations coupables avec un officier italien à Flo-

rence. Dans la même ville elle se lia avec une femme du demi-monde dont elle avait remarqué la toilette.

L'adultère est donc bien prouvé. Les deux déclarations signées par la duchesse en font foi. A Florence, le duc a saisi dans le corsage de sa femme une épître amoureuse en vers. M. Bétolaud lit des lettres de la princesse Galitzin qui, sachant sa fille coupable, implore le duc en sa faveur. L'honorable avocat termine en demandant au tribunal d'approuver la décision du conseil de famille qui, en retirant à la défenderesse la garde de ses enfants, n'a fait que son devoir.

Le tribunal a renvoyé l'affaire pour la continuation des débats.

### L'AFFAIRE GIFFARD

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a fait procéder à l'exhumation, au cimetière du Père-Lachaise, du corps de M. Henry Giffard, l'ingénieur bien connu. Cette exhumation s'est faite sur une plainte de la belle-sœur du défunt qui prétend que son beau frère est mort empoisonné.

Le corps a été transporté à la Morgue, après son exhumation, pour être soumis à l'autopsie de M. Brouardel, médecin légiste.

Ce dernier a fait un rapport très grave, duquel il résulte que M. Giffard est mort de l'absorption d'un poison végétal, qu'on croit être la digitaline.

Il reste à connaître maintenant s'il y a eu crime ou suicide.

M. Henri Giffard laisse une fortune de huit à dix millions. Par testament, il avait fait des dons considérables, entre autres une somme de cinquante mille francs aux quatre institutions scientifiques suivantes : l'Académie des sciences, la Société d'encouragement, la Société des amis des sciences, la Société des ingénieurs civils, pour être employés en prix, encouragements ou secours, à leur convenance.

Chacun des bureaux de bienfaisance a reçu cinq mille francs.

Une autre somme de cent mille francs a été léguée au personnel de l'usine Faud, pour être répartie par l'exécuteur testamentaire, en raison de l'ancienneté de la collaboration prêtée aux différentes inventions de M. Giffard.

### DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

#### LOIRE

Saint-Etienne, 26 avril. — On annonce que l'ouverture du service d'été sera retardée cette année d'une dizaine de jours. Elle avait lieu ordinairement vers le 20 mai ; elle n'aura lieu qu'à la fin dudit mois.

Ce retard est causé par des modifications de service qui, demandées tardivement, sont mises à l'étude.

Un de nos confrères croit savoir que le départ du train du soir de Saint-Etienne pour le Puy sera retardé d'une heure environ. Il sera fixé à 5 heures 40 minutes.

Il est question, dans le quartier du Grand-Gonnet, d'un fait d'une certaine gravité qui se serait produit dans la soirée de lundi, vers huit heures.

Deux jeunes filles du quartier, âgées l'une de 16 ans, l'autre de 14 ans 1/2, auraient été saisies par un agent de police au moment où elles allaient à la fontaine.

Les prenant pour des filles de mauvaise vie, bien que rien ne justifiait cette supposition, cet agent voulait les conduire au bureau de police, malgré leurs cris et leur résistance. Il en est résulté une scène très vive entre lui et le père de l'une des jeunes filles, qui s'est empressé de porter plainte à qui de droit.

On dit dans le quartier que l'auteur de ce scandale avait bu plus que de raison.

#### ISERE

Grenoble, 26 avril. — Dimanche prochain, 30 avril, doivent avoir lieu les élections pour compléter le conseil des prud'hommes. Les différentes catégories ap-

pelées à prendre part au vote doivent se réunir pour le choix des candidats.

Nous publierons les noms au premier jour.

Ce matin, vers 4 heures un quart, les époux Guignonnet, marchands de porcelaine, cours Berriat, se rendaient à la foire de Vizille, avec une voiture chargée de faïence et attelée d'un cheval.

Arrivés au cours Saint-André, près de l'école, Mme Guignonnet voulut monter sur le devant du véhicule, mais par suite d'un faux mouvement, elle tomba sur la route et les roues de la voiture lui passèrent sur le corps.

Reconduite aussitôt à son domicile par les soins de son mari, la victime de cet accident a reçu les soins de M. le docteur Guédel, médecin au cours Berriat.

L'honorable homme de l'art a déclaré que Mme Guignonnet n'avait reçu aucune fracture, mais qu'il ne pouvait pour le moment se prononcer sur la gravité des blessures.

Tullins. — Dans l'après-midi de vendredi dernier, le bruit du tambour et les cris : « Au feu ! au feu ! » mettaient en émoi les habitants de Tullins.

Un incendie venait de se déclarer, au hameau d'Herrière, dans un vaste bâtiment appartenant à M. Girard, tailleur, et loué à MM. Fugier et Berlioz-Latour, fabricants de machines à carder.

Malgré de prompts secours apportés par tous les habitants du pays, le personnel des fabricants et les pompiers de la localité, tout le bâtiment a été détruit ; on n'a pu préserver que la maison d'habitation de M. Girard.

Les pertes, qui s'élèvent à la somme de 35,000 fr., sont couvertes par plusieurs assurances.

Les causes de ce sinistre sont accidentelles.

### CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 26 avril

PRÉSIDENCE DE M. THEVENET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 1 h. 30.

MM. Oustry, préfet du Rhône; Paul et Louis, secrétaires généraux, assistent à la séance.

M. Gay, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. Richard-Vacheron fait observer que la thèse soutenue dans la dernière séance par M. Gay, au sujet de la démission que M. le préfet aurait dû demander à M. Terver, présente de sérieux dangers et ne tend, à rien moins qu'à diminuer les prérogatives du conseil général qui est seul juge en la matière. Cette motion qui tend à établir un précédent est dangereuse.

Après quelques observations de MM. le préfet et Gay, le conseil décide que mention sera faite des observations de M. Richard-Vacheron au procès-verbal.

Question Debolo. — M. Debolo adresse une question à M. le préfet au sujet de deux crédits que le conseil avait inscrits au chapitre de l'instruction publique, et qui ont été rayés par M. le ministre. L'un de ces crédits, de 2,400 fr., avait pour but de fournir une indemnité aux instituteurs ou institutrices primaires établis dans des communes où la vie est coûteuse. M. Debolo demande pour quels motifs cette radiation a été faite.

M. le préfet répond que cette radiation a été opérée parce que les crédits ont été inscrits au rang des dépenses obligatoires. Le conseil pourra maintenir son crédit, en imputant la dépense sur les ressources produites par les centimes ordinaires.

M. le préfet fait au conseil diverses communications. Apte est donné.

Pont de Belleville. — Au sujet du rachat du pont de Belleville, M. Billion demande à M. le préfet, au nom de la commission, de faire procéder à l'étude pour le rachat de tous les ponts à péage du département et de faire des démarches pour que des commissions inter-départementales soient constituées à cet effet. — Adopté.

Lignes des Dombes et de Lyon à Montbrison. — Dans sa dernière session le conseil avait demandé que des dispositions fussent prises :

1. Pour que des billets d'aller et retour soient livrés dans toutes les gares de Lyon et de Montbrison ;

L'une s'adresse au médecin et l'autre à l'avocat, voilà toute la différence... Il est original que le choix de cette étrange soit tombé justement sur nous, deux amis, deux inséparables !... Iras-tu ?

— Sans le moindre doute... Une cliente de plus n'est point à dédaigner... Je pense à ma maison de santé future...

— Et tu fais bien.

— Toi, Henry, tu n'as pas les mêmes raisons de te déranger... Tu es riche, donc, tu es libre...

— J'ai peu l'habitude en effet de donner des consultations en ville... dit le jeune avocat en riant. J'irai néanmoins... Le style de cette Anglaise pique ma curiosité... Le Palais ne me réclame pas aujourd'hui... En te quittant je prendrai le chemin de l'hôtel de mistress Dick Thorn.

— Je m'y rendrai, moi, après mes visites.

Une demi-heure plus tard Henry quittait Etienne en lui recommandant de nouveau de voir sans retard René Moulin.

A la prochaine station de voitures il montait en fiacre et donnait l'ordre au cocher de le conduire rue de Berlin.

Claudia Yarni, nos lecteurs le savent, tenait beaucoup à ce qu'Henry de la Tour-Vaudieu assistât à la fête qu'elle comptait donner prochainement.

Elle avait des projets sur lui et voulait connaître le jeune homme avant de les mettre à exécution...

Accepterait-il l'invitation d'une inconnue ? Rien n'était moins certain et nous pourrions même ajouter : Rien n'était moins probable.

Comprenant cela à merveille, mistress Dick Thorn résolut de tourner la difficulté.

Elle avait véritablement besoin de se renseigner sur certains points de droit... En conséquence elle imagina d'écrire à Henry pour solliciter ses conseils.

« Je sais à merveille, lui disait-elle dans sa lettre, que les célébrités du barreau ne se dérangent point, et que quiconque réclame leur appui doit les aller trouver, mais peut-être consentirez-vous, monsieur, à faire exception à cette règle générale en faveur d'une femme et d'une étrangère... »

Une fois qu'elle serait la cliente d'Henry de la Tour-Vaudieu, celui-ci n'aurait plus aucun motif pour décliner son invitation.

Elle usa, nous le savons, d'un procédé absolument semblable à l'égard d'Etienne Loriot.

Quel intérêt avait l'ex-Claudia Yarni à faire de ce dernier le commensal de sa maison ?

Cela nous semble facile à comprendre. Le chevalier Babyllas Sampoer lui ayant affirmé que le jeune médecin était le seul ami d'Henry, du moins son seul ami très intime, l'adroite créature voulait attirer le docteur chez elle afin de le questionner à son aise sur le compte de son camarade d'enfance.

Un coup de timbre résonna, annonçant une visite, et le valet de chambre apporta sur un plateau de vermeil, à mistress Dick Thorn, la carte du fils adoptif de son ancien amant.

— Faites entrer au salon, dit-elle, et priez

M. de la Tour-Vaudieu de vouloir bien attendre un instant.

Claudia régularisa du bout des doigts les masses épaisses de ses cheveux noirs, passa sur son visage un nuage de veloutine, et au bout de cinq minutes elle rejoignit le visiteur.

Henry s'inclina profondément devant elle.

Mistress Dick Thorn l'enveloppa d'un coup d'œil rapide, et ce coup d'œil lui suffit pour se former sur son compte une opinion pouvant se résumer ainsi :

— Ce jeune homme a l'intelligence et la volonté... Le conduire où je veux qu'il arrive ne sera pas du tout une tâche facile... J'y parviendrai cependant...

Puis, tout haut :

— Comment vous témoigner, monsieur, toute ma gratitude ?... Vous n'avez point dédaigné la requête que j'espérais à peine vous voir agréer, et votre gracieux empressement est une faveur de plus...

Henry, un peu étonné d'entendre cette Anglaise, belle encore sinon très jeune, parler presque sans accent un français irréprochablement correct, répondit :

— Vous sollicitez une exception, madame... Ma courtoisie de gentleman ne me permettrait pas de vous la refuser... Me voici à vos ordres.

Claudia s'assit, après avoir désigné du geste un fauteuil à son interlocuteur.

— Monsieur, dit-elle, j'ai un conseil à vous demander...

— Pour vous, madame ?

— Non, monsieur, mais pour une personne à

laquelle je porte un vif intérêt et qui ne vous pas se faire connaître avant d'être parfaitement éclairée sur les droits résultant de certains faits que je vous soumettrai.

— C'est alors une consultation par procuration, dit le jeune avocat en souriant.

— Oui, monsieur, fit Claudia en souriant aussi.

— Je suis prêt à répondre à vos questions, madame, mais, s'il y a une affaire à plaider, j'aurai sans doute besoin de m'entretenir directement avec la personne qui vous intéresse.

— Oh ! soyez tranquille !... Je vous présenterai cette personne quand il en sera temps.

— J'écoute, madame... dit le jeune homme.

— Elevé à Paris, commença mistress Dick Thorn, je connais un peu les lois françaises, mais pas assez pour me permettre de traiter une question difficile...

— Ceci, madame, est l'affaire de votre catégorie... De quoi s'agit-il ?

— D'un mariage.

— Veuillez m'interroger, madame, et je ferai de mon mieux pour éclairer ce qui vous semble obscur...

— Eh bien ! monsieur, un mariage inconnu, mais est-il valable ?...

— Qui madame, puisqu'il est admis par la loi lorsque les moins ont reconnu que l'autre l'un des futurs époux était, ou tout au moins semblait être desespéré...

— Les témoins l'ont reconnu.

— Y a-t-il eu mariage civil ?...

— Mariage religieux seulement... (A suivre)

Pour que la Compagnie des Dombes accorde à quelques trains, si ce n'est à tous, dans la gare principale de Caluire, et des billets d'aller et retour sur la ligne de Sathonay à Lyon, valables pendant 6 heures.

M. le préfet est invité à poursuivre la réalisation des mesures proposées.

Rapporteur : M. Mera.

Projets de loi concernant les chemins vicinaux. — M. Debolo demande le renvoi du projet à une commission spéciale qui déposera son rapport à la prochaine session.

M. Causse demande que la discussion ait lieu de suite.

Une discussion longue et ennuyeuse s'engage. Le conseil donne gain de cause à M. Debolo.

Il est procédé à la nomination d'une commission de cinq membres ; Sont élus : MM. Causse, Debolo, Pontet, Carriz, et Ferrouillat.

Construction d'un hôtel de préfecture. — Délibération du conseil municipal de Lyon. — M. Causse donne lecture d'un volumineux rapport. Il fait l'histoire des négociations engagées entre le conseil général et le conseil municipal au sujet du concours devant apporter la ville pour la construction de la nouvelle préfecture. Le conseil général avait demandé une somme de 1,200,000 fr. pour permettre l'achat de deux masses de terrain, destinées à la création d'une place et de jardins devant le nouvel hôtel. Cette somme ainsi qu'il appert des chiffres était loin de couvrir la dépense s'élevant à environ, 1,663,000 fr.

La ville, par un sentiment d'économie, a non seulement refusé d'accorder les 1,200,000 fr. mais encore retiré un crédit de 500,000 fr. primitivement voté.

En présence de cette attitude, la responsabilité du conseil général est dégagée. Si la place, réclamée avec instance par de nombreux habitants n'est pas créée, la faute en incombe toute entière au conseil municipal.

Ces explications fournies, M. le rapporteur conclut à ce qu'il soit donné acte à M. le préfet de sa communication. — Adopté.

Établissement de tramways de Lyon à Vénissieux. — Les études entreprises seront terminées à temps pour être soumises au conseil dans sa session du mois d'août. Acte est donné.

Rapporteur : M. Garapon.

Chemin de fer d'intérêt local de Lyon-Saint-Just à Vaugneray et à Mornant. — M. le préfet est autorisé à signer la nouvelle convention et à approuver les modifications apportées à l'article 7 du cahier des charges.

Rapporteur : M. Thévenet.

Dépôt de mendicité. — M. Thiers lit deux rapports relatifs l'un à la construction de bâtiments provisoires pour les reclus condamnés, l'autre à la séparation des reclus volontaires d'avec les détenus condamnés.

Les conclusions sont adoptées.

Octroi de Lyon et de Givors. — Le conseil refuse de donner délégation à la commission départementale pour examiner les modifications qui seront apportées aux tarifs d'octroi par les conseils municipaux des deux villes.

La séance est suspendue pendant une demi-heure pour permettre à la commission des vœux de délibérer. A 4 h. 45, la séance est reprise.

Vœux émis par le conseil général dans sa 2<sup>e</sup> session de 1881. — Acte est donné à M. le préfet de sa communication.

Rapporteur : M. Ferrer.

Les vœux de la session d'avril 1882. — M. Ferrer a la parole pour donner lecture des rapports faits au nom de la commission des vœux :

1<sup>o</sup> Vœu présenté par M. Gay et plusieurs de ses collègues, demandant la suppression complète des privilèges ministériels sans aucune exception, notamment en ce qui concerne le parquet des agents de change.

Adopté.

2<sup>o</sup> Vœu présenté par M. Bousquet et plusieurs de ses collègues, demandant la division en deux sections du 2<sup>e</sup> arrondissement municipal de Lyon et la création d'une mairie indépendante de celle du Petit-Collège et placée au centre de l'agglomération de Vaise.

Adopté.

3<sup>o</sup> Rappel du vœu présenté par M. Ferrouillat, demandant la rectification de la route nationale n<sup>o</sup> 89.

Adopté.

4<sup>o</sup> Vœu présenté par M. Mera, tendant à ce que des réformes soient introduites dans la procédure criminelle.

Adopté.

5<sup>o</sup> Vœu présenté par MM. Gay et Bonnoit, demandant l'abolition des lois monarchiques des octrois par l'impôt sur le capital et l'impôt proportionnel sur le revenu.

M. le préfet déclare faire ses réserves sur ce vœu qui est adopté.

6<sup>o</sup> Vœu présenté par M. Gay, demandant l'incompatibilité des fonctions administratives et électives.

M. le préfet fait ses réserves. Le vœu est adopté.

7<sup>o</sup> Vœu présenté par M. Gay, demandant l'extension des pouvoirs des conseils généraux.

Adopté.

8<sup>o</sup> Vœu présenté par MM. Gay, Garapon et Ferrer, demandant la révision de la Constitution.

La commission, tout en déclarant s'associer aux vœux exprimés par les honorables conseillers, conclut au rejet du vœu, comme présentant un caractère essentiellement politique.

M. Gay déclare qu'en soutenant ce vœu, il accomplit un devoir de sa conscience. Il parle des sentiments exprimés par la nation aux dernières élections, des absolutions, de devoir patriotique, etc. et finalement demande le vote nominal.

M. le préfet répond que le premier devoir est de se conformer à la loi.

Il ne s'agit pas de savoir si le vœu présenté répond ou non au sentiment du pays, mais bien si ce vœu peut être exprimé sans violer les lois existantes.

M. le préfet demande au conseil de le repousser.

Après quelques paroles de M. Bonnoit, il est procédé au vote par appel nominal.

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Pour le rejet : MM. Causse, Bavozet, Richard-Vaqueron, Rebatal, Thiers, Ferrouillat, Debolo, Mera, Thévenet, du Sablon, Picard, Fond, Pontet, Boiron, Jernphanion, Bousquet, Millien, Fargès.

Pour l'adoption : MM. Bonnoit, Ferrer, Garapon, Gay.

9<sup>o</sup> Vœu présenté par M. Gay, en faveur du projet de loi Loustalot, appliquant aux conseils généraux et d'arrondissement une représentation proportionnelle au nombre des habitants.

Adopté.

10<sup>o</sup> Vœu présenté par M. Gay, demandant la rétribution des corps élus.

La commission propose le rejet ; M. Bavozet demande le scrutin nominal.

Le vœu est rejeté par 13 voix contre 8.

11<sup>o</sup> Vœu relatif au déclassement du canal de Givors, au projet du canal de la Loire au Rhône et à la construction d'une deuxième ligne ferrée entre Lyon et Saint-Etienne.

La commission propose l'ajournement qui est adopté.

12<sup>o</sup> Vœu demandant que l'ordonnance du 22 septembre 1822, relative aux caisses d'épargne et de prévoyance, soit abolie.

Adopté.

13<sup>o</sup> Rappel du vœu tendant à ce que les pouvoirs publics ne permettent pas la conclusion du bail consenti entre les compagnies des chemins du Sud-Est et du P.-L.-M.

Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président prend la parole.

**Discours de M. Thévenet**

Il rappelle en quelques mots les travaux accomplis pendant la session qui vient de se terminer. Le conseil général a statué sur 95 dossiers qui lui étaient soumis, sans parler de diverses communications. Il tient à appeler l'attention sur deux points : d'abord sur la construction de l'hôtel de la préfecture. Si le conseil général s'est trouvé sur cette question d'un avis opposé à celui du conseil municipal il le constate avec regret mais sans amertume ; cela n'implique pas une division sans issue entre les élus de la cité et du département ; ils peuvent être séparés sur des questions d'affaires, mais seront toujours réunis par l'amour de la Patrie et de la République.

La deuxième question a trait à la création d'un hospice à Albigny pour les invalides du travail. Un pas nouveau a été fait, et bientôt un bâtiment sera élevé qui leur permettra de vivre séparés des détenus condamnés par une mesure judiciaire.

M. le président remercie ensuite les membres du conseil de la confiance qu'ils lui ont témoignée et qu'il s'est efforcé de mériter. Tous, dit-il, nous sommes réunis avec le désir de bien faire, ayant pour but de sauvegarder les intérêts de tous et de défendre les finances du département, sans cependant abandonner les grandes entreprises qui doivent assurer la prospérité future.

Il termine par le cri de : Vive la République, qui est répété par la grande majorité du conseil.

M. Gay veut avoir le dernier mot dans une session qu'il a si bien occupée et crie d'une voix tonnante : Vive la République et la révision de la Constitution !

La séance est levée à 5 h. 30.

## CHRONIQUE LOCALE

**AUJOURD'HUI**

Judi, 27 avril, 117<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 49 ; coucher, 7 h. 07. Les jours croissent de 6 minutes.

Ephémérides (1831). — Avènement de Charles-Albert, roi de Sardaigne.

Le ministre de la guerre a annoncé lui-même à plusieurs officiers généraux qu'il assisterait à quelques-unes des grandes manœuvres qui auront lieu l'automne prochain.

L'administration municipale doit saisir, sous peu de jours, le conseil municipal d'un projet d'ouverture d'une rue partant de la place Saint-Paul pour aboutir sur la place du Petit-Change, à l'angle du quai de Bondy. Cette rue projetée aurait pour conséquence forcée la rectification des alignements place Saint-Paul, rue Lainerie, rue de l'Angile, place du Change, place du Petit-Change et quai de Bondy. La suppression des rues Treize-Cantons, de l'Arbalète et de Saint-Eloi aura lieu aussi par suite de l'exécution de ce projet.

La place de l'Ancienne-Douane pourrait en y joignant quelques immeubles, recevoir les constructions d'une faculté de droit.

On pourrait même placer dans la rue nouvelle un bâtiment qui recevrait le Conservatoire de musique.

L'ouverture de la nouvelle rue nécessitera l'occupation par la voie publique de 2,080 mètres carrés ; mais la ville possédant déjà 1,446 mètres sur l'emplacement de la nouvelle rue, n'aurait à tenir compte à l'entrepreneur que de 634 mètres superficiels.

Si le conseil municipal accorde cette concession, nous verrons enfin le quartier de l'Ouest commencer à recevoir cet air et ce soleil qui lui manquent depuis si longtemps. La santé publique et la caisse de la ville s'en trouveront beaucoup mieux.

Le conseil municipal, réuni en commissions, a examiné hier la question du Grand Théâtre. Le conseil aurait décidé d'exiger de M. Cam-pocasso l'exécution stricte de son cahier des charges, c'est-à-dire que le grand-opéra devra être joué pendant le mois de mai comme pendant le reste de l'année.

Cette solution est de nature à donner satisfaction aux réclamations qui se sont produites l'autre soir.

On étudie en ce moment, au ministère des finances, une nouvelle monnaie destinée à remplacer le billon de cuivre. Les modèles ont dû être fabriqués à la Monnaie.

Ce serait en alliage de nickel, à peu près tel qu'il est employé en Allemagne et en Belgique, qu'on exécuterait les pièces de 5, 10 et 20 centimes.

Pour qu'elle ne puissent être confondues avec les pièces d'argent, on leur donnerait une forme octogonale.

D'après le projet de budget pour l'exercice 1883, les réservistes ne seraient astreints qu'à 26 jours d'exercice cette année, les gradés territoriaux à 13 jours au lieu de 15 et les simples soldats de l'armée territoriale à 11 jours seulement.

Avant-hier matin, un vieillard de 70 ans, M. Pierre Reynard, cultivateur, à Orléans, a été victime d'un triste accident.

Il s'était rendu dans une écurie attenante à son habitation, où se trouvait une vache qui nourrissait un jeune veau. S'étant approché de trop près l'animal lui donna un coup de cornes qui l'atteignit au-dessus de l'œil gauche et le projeta la tête la première, avec une violence extrême, contre un mur de l'étable.

La mort a été instantanée.

Reynard était célibataire et vivait seul.

Hier soir, à 4 heures, un bœuf échappé d'un troupeau que l'on conduisait à l'abattoir de Perrache, parcourait la rue des Anges, à Saint-Jus, poursuivi par un toucheur. L'animal furieux jetait l'effroi sur son passage, et les promeneurs fuyaient effarés devant lui.

Un jeune enfant, Emile Bourget, qui s'amusaient devant la boutique de ses parents, essaya de se garer, mais, dans sa précipitation, il tomba sur le rebord d'un trottoir d'une façon si malheureuse, qu'il se fractura la jambe gauche.

Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Chabotier, le pauvre petit a été transporté à la Charité.

Le cadavre d'un individu inconnu, paraissant âgé de 50 ans environ, a été retiré hier matin, des eaux du Rhône, à Condrieu.

Il résulte de l'examen médico-légal auquel il a été procédé par M. le docteur Charrin, que la mort ne peut être attribuée qu'à un suicide ou à un accident.

On n'a trouvé sur lui aucune pièce de nature à permettre de constater son identité.

Le corps a été remis aux autorités légales qui ont pris les mesures nécessaires pour l'inhumation.

De nombreux pêcheurs à la ligne se livraient hier à leur passe-temps favori, près du barrage de l'Île-Barbe. Les poissons mordaient nombreux à l'hameçon, lorsque des agents sont venus malencontreusement interrompre la pêche.

Procès-verbal a été dressé contre les délinquants qui payeront cher la friture qu'ils n'ont pas mangée. *Sic vos non vobis.*

M. Girerd, maître charretier, était occupé hier matin à décharger une voiture chargée de sommiers devant les ateliers de serrurerie de M. Journal, rue de Crillon, 73, lorsqu'il a eu la main gauche prise sous l'un des lourds ballots de telle façon que deux doigts ont été complètement coupés.

Après avoir été pansé par un médecin aussitôt prévenu, le blessé a été transporté à son domicile, rue Ney, 81.

Un sieur Antoine Blanc, âgé de 51 ans, cordonnier, montée des Epies, a été victime, hier soir, d'un triste accident.

Comme il entrait dans une allée de la rue Saint-Pierre-le-Vieux, il ne vit pas l'ouverture béante d'une cave, et roula au bas des escaliers. Dans sa chute il a eu la jambe droite fracturée.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Sordet, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

La nuit dernière, un sieur Guillot, âgé de 61 ans, résidant à l'asile des petites-sœurs des pauvres à la Villette, passait près du pont du chemin de fer du Grand-Camp, lorsqu'il a été attaqué par deux individus, qui, après l'avoir terrassé, lui ont enlevé ses bottes et une petite somme qu'il avait dissimulée dans son mouchoir de poche.

Non contents, les malfaiteurs menaçaient de lui faire un mauvais parti, si bien que pour leur échapper, il n'a pas hésité à traverser une lône à la nage.

Le malheureux est arrivé au poste des gardiens de la paix de la Part Dieu, les pieds nus et complètement mouillé. Il a fourni quelques indications qui permettront peut-être de mettre la main sur les coupables.

Dernièrement, un jeune paysan âgé de 17 ans, de passage à Lyon, était raccolé par trois chevaliers d'industrie qui l'entraînèrent dans un cabaret de la rue Tête-d'Or, où ils lui extorquèrent au jeu des trois cartes une somme de 430 francs.

Trois individus, Vernet, Chaput et Raynaud, fortement soupçonnés d'être les auteurs de cette escroquerie, furent arrêtés.

Chaput et Raynaud ont été renvoyés des fins de la plainte, leur culpabilité n'ayant pas été suffisamment démontrée.

Quant à Vernet, pour lequel aucun doute ne subsistait, il a été condamné à 6 mois de prison.

Dans le courant du mois de janvier dernier, la femme Palandre traversant le passage à

niveau de la rue du Canal, à Givors, fut renversée par une locomotive.

Par un heureux hasard, elle tomba entre les rails et en fut quitte pour un bras cassé.

Tout le train passa au-dessus d'elle sans lui causer d'autre mal.

Le garde-barrière Brunelin qui avait oublié de fermer les portes avant le passage du train, était cité hier en police correctionnelle sous l'inculpation de blessures par imprudence.

Le tribunal l'a condamné à 25 francs d'amende.

Les agents ont arrêté hier un nommé Adolphe T..., tailleur d'habits, rue des Trois-Pierres, qui dans la soirée de samedi dernier, avait en compagnie de deux de ses camarades, assailli deux garçons de café, sur le cours de la Liberté, et après les avoir roués de coups avaient emporté les chapeaux des victimes en guise de trophées.

Cet individu qui a prétendu n'avoir voulu faire qu'une plaisanterie, a été écroué à la Permanence pour vol et voies de fait.

## OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 26 avril, à 4 h. 30 soir.

Température : La baisse du baromètre continue sur nos régions ; à Lyon, la pression est actuellement (4 heures soir) de 748mm.

Probable : Temps à la pluie.

## NOUVELLES DES SPECTACLES

**CÉLESTINS.** — Aujourd'hui jeudi, au théâtre des Célestins, aura lieu la première représentation de *Casse-Museau*, la nouvelle pièce de M. Marot, Philippe et Max.

Ce drame a été inspiré aux auteurs par l'affaire du passage Saulnier qui passionna, il y a quelque temps, la population lyonnaise.

Les principaux artistes sont Mme Marie Laure, créatrice du rôle à Paris ; MM. E. Guynon, des Variétés, Munie, du Palais-Royal, Reykers, du Châtelet, G. Royer, du Vaudeville, etc.

Vu les traités passés, il ne pourra être donné que deux représentations, aujourd'hui jeudi et demain vendredi.

**SALLE INDIENNE.** (Théâtre-Bellecour). — Jeudi, vendredi et samedi, dernières représentations de la troupe de concert.

Nouveaux exercices de M. et Mme Alfred, sauts périlleux sur échasses.

Adieux de M. Cantalamès, le soprano de Gènes. Romances et chansons de genre, par Mmes Kaiser et Maria Paera.

Tyrolienne, par M. Mercadier.

Chansonnettes comiques, par MM. Pissarello, Lofranc et Chaillou.

## PUBLICATIONS NOUVELLES

**BIBLIOGRAPHIE**

*La Danse des milliards*, par Eugène Moret, un fort volume in-18 jésus. — Prix : 3 fr. Dentu met en vente aujourd'hui, *La Danse des milliards* de l'auteur du *Médecin confesseur*, de *La Révolte* et de *La Petite Kate*, roman que publie en ce moment le *XX<sup>e</sup> Siècle*. Eugène Moret n'est pas un débutant, et nous n'avons point ici à faire son éloge. Aussi, nous contenterons-nous de dire à nos lecteurs : Si vous aimez les émotions fortes en même temps que l'observation, lisez : *La Danse des milliards*. Jamais les luttes de l'argent et les convoitises ardentes de ce temps n'ont été décrites avec plus de fièvre et de passion. Dans ce livre, curieux à plus d'un titre, il s'y dégage un tel intérêt qu'on peut lui prédire, à coup sûr, un véritable succès.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 avril.

La liquidation donnera aisément un aspect plus animé à notre marché, car il paraît être entré dans une série de bourses auxquelles suffira le compte-rendu le plus concis. Celle d'aujourd'hui a été des plus calmes ; mais la tenue du marché reste bonne.

5 0/0 118,35 ; Italien 91,20 ; Turc 13,25 ; Foncier, Banque d'Escompte, Banque de Paris, fermes ; Suez 26,50 ; Panama très demandé à 535 ; Chemins très calmes.

## DERNIÈRE HEURE

Paris, 26 avril, minuit.

La Société de géographie tiendra sa première séance de l'année, vendredi prochain, sous la présidence de M. de Lesseps.

— La nouvelle du débarquement des troupes turques à Tripoli est confirmée.

— On mande de Londres que les obsèques de Darwin ont eu lieu aujourd'hui à l'abbaye de Westminster, au milieu d'une très grande affluence.

— L'insurrection de l'Herzégovine a continué à prendre de l'extension.

# CHOSSES & AUTRES

## L'influence d'un singe

Le hasard est un grand maître. L'ancien grand-vizir Méhémed-Rudchi pacha, qui vient de mourir, devait son élévation à un singe.

Fils d'un petit employé, il entra de bonne heure dans l'armée et eut bien de la peine à arriver au grade de sous-officier. Mais voilà qu'un jour une odalisque favorite du sultan Mahmoud aperçoit, dans la rue, un grand singe; les grimaces et les contorsions de cet animal le transportent d'aise, et elle demande aussitôt qu'on en fasse l'acquisition. On dépêcha des estafiers. Après un bout de temps, ils s'en revinrent, racontant que la bête n'appartenait pas à un indigène, mais à un montreur d'animaux, de nationalité française.

Le sultan veut faire mander un interprète ordinaire pour traiter de l'affaire avec le propriétaire. Mais Podolique s'impatiente; alors un eunuque fait observer qu'on a là, sous la main, au corps de garde voisin, un jeune sous-officier qui pioche le français depuis quelque temps: c'était Méhémed Rudchi.

On le fait comparaître; mis en présence du montreur de bêtes, il s'explique fort bien avec lui et négocie l'acquisition du singe. Le sultan lui offre alors en récompense soit une somme ronde, soit le grade de « bimbaschi » ou de major. Méhémed choisit ce bel avancement, et le voilà le pied dans l'étrier et en route pour les grandeurs. En 1846, il était déjà devenu maréchal commandant de la garde du padischah: en 1853, il fut nommé pour la première fois grand-vizir.

## Une guillotine électrique

Par ce temps d'électricité, il ne faut plus s'étonner de rien. Un journal allemand dit qu'un mécanicien vient d'inventer une machine destinée à remplacer la guillotine.

Cet appareil consiste en une statue allégorique représentant la Justice tenant de la main droite un glaive et de la main gauche une balance; aux pieds de cette statue est placé un fauteuil destiné au condamné.

La lecture du jugement terminée, le juge, qui est en même temps bourreau, laisse tomber le bâton de justice, qu'il tient à la main, dans un des plateaux de la balance; celui-ci, en s'abaissant, fait fonctionner une batterie électrique qui se trouve dans le corps de la statue et dont un des fils correspond avec le fauteuil, et le patient est foudroyé.

## Statistique des professions en France.

D'après un travail récent présenté à la Société de statistique de Paris par M. Alfred Bernard, la population de la France, au point de vue professionnel, se répartirait approximativement comme suit:

Nombre des personnes vivant de l'agriculture: 19,500,000.

Nombre des personnes vivant des usines, fabriques, chantiers: 9,300,000.

Nombre des personnes vivant du commerce de transports, de la banque: 4,200,000.

Nombre des personnes vivant de la science, des lettres, des beaux-arts et des arts industriels: 1,600,000.

Nombre de rentiers et pensionnés: 2,400,000.

## Les ponts en verre.

Des ponts en verre viennent d'être construits en Angleterre. L'inventeur fait fabriquer des blocs de verre qu'il durcit ensuite par un procédé spécial. Il paraît qu'au point de vue de la solidité, les ponts en verre ne laissent rien à désirer.

Les essais qui en ont déjà été faits pour une ligne de tramway ont donné des résultats surprenants, et leur prix de revient est inférieur à celui des ponts en bois ou en fer; de plus, le verre n'est détérioré ni par les insectes, ni par la rouille.

## Mots de la fin

— Dites donc, Mame Boidru, c'est y vrai ce que j'ai appris à ce matin, que votre pauvre cher homme était atteint de maladie?

— M'en pariez pas, ma chère Mame Painchaud. Voilà déjà deux fois que le médecin y vient. Il m'a dit, que mon pauvre Eugène, avait tous les sept psaumes de la fièvre typhoïde!

— Regarde, Charles, cette belle vache blanche; c'est elle qui nous donne ce bon lait blanc que tu aimes tant.

— Et la brune qui est à côté, c'est y elle qui donne le café, dis, maman?

## SPECTACLES DU 27 AVRIL

### Grand-Théâtre de Ly

Aujourd'hui jeudi, à 7 h. 1/2:  
« Les Huguenots. »

### Théâtre des Célestins

Aujourd'hui jeudi, à 7 h. 1/2:  
« Casse Musée. »

### Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.  
Casino

### rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.  
Orchestre sous la direction de M. Léone.

### Folies-Bergères

Les mardi, jeudi et dimanche, séance de patinage à 8 h. du soir.  
Clôture le 30 avril.

## Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

## BOURSE DE LYON

Du 26 avril 1882

Rentes	Comptant	Actions
3 1/2	83 87	Gaz de Lyon
3 3/4 amortissable	84 10	Gaz de la Guilloière
4 1/2	90 95	Mines de la Loire
5 0/0 français	118 20	Montrambert
Italien	90 95	St-Etienne
Ware	13 20	Rive-de-Gier
Autrichien 4 0/0	89 50	Société Lyonnaise
Russe 6 0/0	87 1/2	Bateaux-Omnibus
Espagne 3 0/0	87 1/2	Eaux
Dette Égypt. unifiée	345	Dombos
Sociétés		
Crédit mob. Espag.	553	Abattoirs
Crédit Lyonnais	755	Vorrieres L. et Rhône
Union générale	755	Croix-Rouge
B. Lyon et Loire	755	Obligations
B. Hypoth. France	755	Ville-de-Lyon
3e. Foncière Lyonn.	755	Ville-de-Paris 1869
Banque Ottomane	530	Ville-de-Paris 1871
Paris-Lyon-Médit.	700	Lombardes-anciennes
Cha. Autrichiens	700	Lombardes-nouvelles
Lombard-Vénitien	811 25	Loire
Saragosse	540	Saint-Etienne
Nord-Espagne	700	Rhône-et-Loire 4 0/0
Suez	2595	Paris-Lyon-Médit.
		1868

## Caisse Générale de Reports

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 30 MILLIONS  
Siège Social: 8, Place Vendôme, Paris

La Caisse reçoit en Comptes de Reports les Dépôts de 500 francs au minimum. Les fonds doivent être déposés avant le 1<sup>er</sup> ou le 16 de chaque mois, et sont à la disposition du déposant le lendemain du règlement officiel de la liquidation.

La Caisse fait connaître à ses déposants:  
1<sup>o</sup> L'Etat détaillé des Valeurs prises en report;  
2<sup>o</sup> Le Taux moyen de l'Intérêt obtenu;  
3<sup>o</sup> La Somme nette dont ils sont crédités.

INTÉRÊT NET distribué aux DÉPOSANTS:  
pour le mois de février..... 6.14 %  
pour la 1<sup>re</sup> quinzaine de février. 6.22 %  
Comptes de chèques — Dépôts de Titres

# CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863  
CAPITAL: 200 MILLIONS  
Réserves: 80 Millions

## SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans,
4 0/0	"	à 18 mois,
3 0/0	"	à 1 an,
2 1/2 0/0	"	à 6 mois,
2 0/0	"	à 3 mois,
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

## Maison de Santé et de Convalescence A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très-salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Prix modérés. — Soins dévoués et distraction. — Hydrothérapie électrothérapie, ludothérapie.

Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur Courjon, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundis, mercredis et samedis, de 3 à 5 heures.

EAUX-BONNES — EAU MINÉRALE NATURELLE  
Contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.  
Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède.  
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIENS  
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

Le rédacteur gerant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

## ANNONCES

### VENTES JUDICIAIRES

Le vendredi vingt huit avril mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, sur la place publique de Moncey, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que: fourneau, tables, chaises, lit, batterie de cuisine, vaisselles, etc., etc., etc.

Les mêmes jour et heure, à dix heures du matin, sur la place publique des Hospices, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que: garde-robres, commodes, placard, lits, tables, chaises, etc., etc., etc.

Les mêmes jour et heure, à onze heures du matin, sur la place publique des Hospices, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que: matelas, chaises, glace, une voiture pour l'industrie, un cheval, etc., etc., etc.

Le samedi vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-deux, à dix heures du matin, sur la place publique de Vendôme, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que: balances, horloge, table, presse à copier, bureau, chaises, casier, poêle, et un matériel complet de maître-méunier, etc., etc., etc.

Les mêmes jour et heure, sur la place publique de Sathonay, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que: tables, commode, fauteuils, chaises, garde-robres, fourneau, réveil-matin, etc.

Les mêmes jour et heure, sur la place publique de Vendôme, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que: six voitures pour déménagements, deux chevaux, avec les harnais et tous les accessoires.

Etude de M. Ruffin, huissier à Lyon, rue Ferrandière, 34.

Le samedi vingt-neuf avril courant, à deux heures du soir, à Lyon, place de l'Hippodrome, au marché de Charbaras, il sera vendu aux enchères: 1<sup>o</sup> un cheval alean, âgé de six à sept ans, et ses harnais; 2<sup>o</sup> une voiture à quatre roues dite fourgon, recouverte d'une toile goudronnée.

Le tout saisi.

Le même jour, à onze heures du matin, sur le boulevard des Brotteaux, n° 34, il sera vendu: canapé, fauteuils, bibliothèque, buffet, etc.

PRETS sur titres français et étrangers, cotés et non cotés jusqu'à 90 0/0 de leur valeur. Ventes et achats. Crédit financier, 131, r. Rivoli, Paris.

AVANCES de fonds aux propriétaires et commerçants s. simple signature. Provinces et Etranger. Ecr. comptoir Financier, r. Rivoli, Paris.

# BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL: 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque): 450 millions

BONS DE CAISSE 5%

OBLIGATIONS

GARANTIES DES TITRES

Emis par la BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la Banque Hypothécaire de France sont payés à Paris: au Siège de la Société, rue de la Paix, n° 4; à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, — à la Société de Dépôts et de Comptes courants, — au Crédit Lyonnais, — à la Société Générale, — à la Société Financière de Paris, — à la Banque de Paris et des Pays-Bas, — à la Banque d'Escompte de Paris, — à la Compagnie Algérienne, et dans les Départements, en Algérie et à l'Étranger, à toutes les Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

## Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages courants. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les Bureaux de Poste et dans les Succursales des Départements. UN FRANC PAR AN et à PARIS, 17, Rue de Londres

# SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

## CAPITAL: 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

Etudes de M<sup>e</sup> E. REVERDY, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32, et de M<sup>e</sup> BAUDOT, notaire à Chasselay (Rhône).

## VENTE par LICITATION

Entre majeurs et mineurs

# D'IMMEUBLES IMPORTANTS

Situés à Chasselay et Quincieux (Rhône), consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, écurie, log ment de vigneron, terres, prés, vignes, jardin, hangar, verger, etc.

En dix-neuf lots séparés avec enchères générales sur neuf premiers lots d'une part, et d'autre part sur les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> lots.

Adjudication au dimanche sept mai 1882, à onze heures de matin, en l'Etude et par le ministère de M<sup>e</sup> BAUDOT, notaire à Chasselay (Rhône).

Mises à Prix:

1 <sup>er</sup> Lot	6 000 fr.	10 <sup>e</sup> Lot	4,000 fr.
2 <sup>e</sup> Lot	3,000	11 <sup>e</sup> Lot	1,000
3 <sup>e</sup> Lot	1,800	12 <sup>e</sup> Lot	200
4 <sup>e</sup> Lot	15,000	13 <sup>e</sup> Lot	200
5 <sup>e</sup> Lot	1,800	14 <sup>e</sup> Lot	2,500
6 <sup>e</sup> Lot	1,200	15 <sup>e</sup> Lot	3,000
7 <sup>e</sup> Lot	5,000	16 <sup>e</sup> Lot	400
8 <sup>e</sup> Lot	200	17 <sup>e</sup> Lot	6,000
9 <sup>e</sup> Lot	200	18 <sup>e</sup> Lot	2,500
		19 <sup>e</sup> Lot	3,000

E. REVERDY, avoué.

NOTA. — S'adresser pour renseignements à M<sup>e</sup> Reverdy, avoué poursuivant, à M<sup>e</sup> Sestier, avoué, à Lyon, rue Bal-d'Ar gent, 10, à M<sup>e</sup> Baudot, notaire, à Chasselay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, et à M<sup>e</sup> Guillot, géomètre aux Chères.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

## APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses  
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES  
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g<sup>4</sup> et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPELLE  
J. BOULET et C<sup>o</sup>, Successeurs  
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS  
Envoi franco des prospectus détaillés

## VOUS NE TOUSSEZ PLUS

si vous suchez queques bonbons...  
Leur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent le goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et entraînent de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des muqueuses; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte pendant la nuit, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix: boîte, 1 fr. 50, et demi 1 fr. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.